
Adresse de la société populaire de Luz (Hautes-Pyrénées), qui invite la Convention à ne quitter son poste que lorsqu'elle aura foudroyé tous les ennemis de la Liberté, lors de la séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Luz (Hautes-Pyrénées), qui invite la Convention à ne quitter son poste que lorsqu'elle aura foudroyé tous les ennemis de la Liberté, lors de la séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 699-700;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31566_t1_0699_0000_12

Fichier pdf généré le 23/01/2023

La guerre ! La guerre !... Ce cri tyrannique retentit dans toute la République. Que les tyrans forment de nouvelles ligues ou qu'abattus par leurs défaites, ils parlent de paix et de trêve, que leurs vils suppôts les modérés, les royalistes, les brissotins s'apitoient sur les malheurs de la guerre et proclament les douceurs de la paix ; c'est à coups de canon et par l'action des bayonnettes que les hommes libres doivent répondre aux brigands couronnés. La sévérité des comités de surveillance, les arrêts des tribunaux révolutionnaires et le jeu de la guillotine doivent étouffer les pacifiques déclamations du modérantisme.

Point de paix, ni de trêve avec les tyrans, qu'ils périssent tous par les mains des hommes libres, alors que des peuples opprimés ouvrent les yeux à la lumière, que débarrassés de leurs chaînes, ils proclament avec nous la destruction de toutes les tyrannies et nous signerons avec eux la paix du monde sur les débris fumants de tous les trônes ».

SÉVERAC (*présid.*), COUCHET (*secrét.*), FABRE (*secrét.*), ALIÉZ.

Dans une autre adresse, la même société prie la Convention de prévenir l'aviilissement des autorités révolutionnaires, de venir au secours des patriotes prononcés, et de détourner les nouveaux orages que l'aristocratie fait gronder sur leurs têtes.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi aux comités de sûreté-générale et de salut public.

[Autres, s.d.] (1).

« Représentants,

Les modérés, les apitoyeurs, les partisans, les solliciteurs en titre des gens suspects se coalisent et conspirent contre la liberté. Nos frères de Valence vous ont retracé les dangers du système de cette nouvelle secte d'ennemis de la patrie. Nous partageons leurs alarmes et nous applaudissons aux mesures salutaires qu'ils vous ont indiquées, une cruelle expérience nous a convaincus de leur nécessité. Comme eux nous avons vu la calomnie à l'ordre du jour contre l'autorité révolutionnaire ; nous avons vu l'aristocratie et le modérantisme lever une tête altière à l'époque de la suppression momentanée d'un comité établi sur la représentation nationale. Menacer, proscrire, signaler sous les plus noires couleurs ces hommes énergiques qui avoient tout sacrifié à la cause de la liberté, et s'étayant des grands mots de justice et d'union, ressusciter l'affreux système des Brissotins justiciers ; ils parloient au peuple de la justice en se plaignant de la violation des formes feuilantines, qu'une constitution monarchique avoit établies ; ils parloient des droits de l'homme et gardoient le silence sur l'exécution des lois révolutionnaires dont leur scélératesse avoit provoqué la création ; ils invoquoient la justice et peignant la terreur sous les couleurs de l'iniquité et de la tyrannie ; ils invoquoient la justice mais cette justice constitutionnelle, cette justice protectrice des pervers à l'abri de laquelle, ils pouvoient à loisir disséminer leurs maximes liberticides et tuer la liberté par la

liberté elle-même. Ils voulaient le charme de l'union ; mais quelle union Grand Dieu, que celle qui livre aux poignards des conspirateurs les vrais amis de la Patrie, qui détruit tout à coup la barrière placée par le génie de la Liberté entre ses défenseurs et ceux qui n'ont cessé de conjurer sa perte. Ils préconisaient l'union, mais pour effacer le sceau de l'infamie que la vengeance nationale avoient imprimé sur leurs fronts pour se soustraire aux effets de la terreur que leurs attentats avoit provoquée et pour affaiblir cette énergie révolutionnaire que devait accélérer la punition de leurs crimes.

Représentants investis de la toute puissance nationale, c'est à vous de porter un regard sévère sur ces nouvelles machinations et de couper la racine de tant de maux.

Nous adhérons au vœu manifesté par nos frères de Valence dans leur adresse en date du 1^{er} pluviôse. Pesez-le dans votre sagesse ; prévenez l'aviilissement des autorités révolutionnaires ; venez au secours des patriotes prononcés ; détournez-les nouveaux orages que l'aristocratie fait gronder sur leur tête et vous aurez encore une fois bien mérité de la patrie ».

[Mêmes signatures].

42

La société populaire de Chambrais invite la Convention à rester à son poste, jusqu'à ce que le sol de la République soit entièrement purgé du fanatisme, et que le dernier des tyrans soit exterminé.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Chambrais, 14 vent. II] (2)

« Législateurs,

Toutes les nations ont les yeux fixés sur vos travaux. L'idée seule de la Montagne fait pâlir le fanatisme et trembler les tyrans. Le timon de la révolution ne peut donc être en meilleures mains. Non certes ! C'est à vous seuls qu'il appartient d'achever ce grand ouvrage. Ça a été, ça va ! Continuez et ça ira.

Ainsi, devons-nous nous joindre aux adresses qui, chaque jour, vous arrivent de toutes parts, pour vous inviter à rester à votre poste jusqu'à ce que le sol de la République soit entièrement purgé du fanatisme et que le dernier des tyrans soit exterminé. Point d'autre culte que celui de la Raison, ni après l'Être suprême, d'autres divinités que la Liberté et l'Égalité. Tel est le vœu de la Société populaire séante à Chambrais ».

LECOMTE (*rédacteur*), CLOLOY (*présid.*), DESCHAMPS (*secrét.*), DESMOULINS (*secrét.*).

43

Les sans-culottes composant la société populaire et montagnarde de Luz, département des Hautes Pyrénées, applaudissent aux travaux

(1) P.V., XXXIII, 458.

(2) C 295, pl. 996, p. 59.

de la Convention, l'invitent à les continuer avec la même énergie, et à ne quitter son poste que quand elle aura foudroyé du haut de la Montagne tous les ennemis de la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Luz-en-Barèges, 10 vent. II] (2)

« Dignes représentants d'un peuple libre,

Vous avez bien mérité de la Patrie, nous le connaissons puisque vous avez su adopter les moyens de la sauver ; continuez vos honorables travaux avec cette énergie, cette fermeté qui caractérisent de vrais républicains, et ne quittez votre poste que lorsque vous aurez foudroyé du haut de la Montagne tous les ennemis de la Liberté ».

BOUQUET, FOURRÈGE (membres du C. de correspond.).

44

La société populaire de la commune d'Angoulême applaudit au décret qui a brisé les fers des noirs, et l'invite à ne déposer la massue que le peuple lui a confiée, que quand elle aura délivré la République de tous ses ennemis, et assuré son bonheur par des lois sages.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Angoulême, 12 vent. II] (4)

« Citoyens représentants,

Vous avez bien mérité de la Patrie quand vous avez extirpé jusqu'aux dernières racines de l'arbre parasite de la féodalité, quand vous avez brisé le sceptre oppresseur, quand vous avez renversé l'idole du fanatisme, mais vous avez bien mérité du monde entier en décrétant la liberté de tous les hommes de couleur ; la raison et la philosophie applaudissent à cette loi qui fait la honte des siècles passés et la gloire du nôtre ; loi sage et juste qui porte le dernier coup au monstre de l'esclavage, loi politique qui acquiert à la liberté des milliers de soldats.

Citoyens représentants, le peuple français vous a confié la massue et ses flèches ; nouveaux hercules, ne les déposez que lorsque vous aurez affranchi la République de tous ses ennemis, que lorsqu'elle pourra jouir en paix des loix impartiales que vous lui préparez ».

MICHAUT (secrét.), DUVAL (présid.), DUROUSSEAU (secrét.).

45

La société populaire de Buxy, district de Chalon, écrit que les lois révolutionnaires ont mis la plus grande partie des ennemis de l'intérieur de la République hors d'état de lui

(1) P.V., XXXIII, 458.

(2) C 295, pl. 996, p. 51.

(3) P.V., XXXIII, 458.

(4) C 295, pl. 996, p. 39.

nuire; que l'aristocratie est écrasée, que le fanatisme expire, que les intrigans, les administrateurs infidèles et les malveillans de tous genres tombent sous le glaive de la loi. Il ne vous reste plus, dit elle, que de briser le sceptre des tyrans coalisés contre nous; la nation s'y dispose et crie aux armes; réglez ses mouvemens, et restez à votre poste jusqu'à la paix.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Buxy, 10 vent. II] (2).

« Représentans,

Vous avez par la sagesse de vos lois révolutionnaires mis la plus grande partie des ennemis de l'intérieur de la République hors d'état de lui nuire. La tête orgueilleuse de l'aristocratie est écrasée ; le fanatisme des prêtres est à l'agonie ; les égoïstes, les intrigans, les administrateurs infidèles, les malveillans enfin ont été [en] partie frappés du glaive de la loi. Les autres sont retenus par la crainte de tomber entre les mains des sentinelles nombreuses que vous avez dispersées çà et là, pour observer leurs démarches sourdes et secrètes. En vain chercheront-ils à éluder les principes de la loi ; en vain tâcheront-ils en l'interprétant de se la rendre favorable à leurs vues ambitieuses, ils n'échapperont pas à la punition qui les attend.

Tel est, Représentans, l'effet qu'ont produit vos lois pour la tranquillité de l'intérieur. Il ne vous reste donc plus que de briser le sceptre des tyrans coalisés contre nous. La nation s'y dispose et crie aux armes ; nos phalanges nombreuses sont sur le point de fondre sur eux. Les forges, les ateliers et atirails de guerre se préparent. Il n'est pas même jusques à un individu qui ne s'empresse d'y mettre la main. Mais que deviendroient les grands, grands préparatifs de guerre, si vous ne continuez d'en régler les mouvemens, et d'en diriger l'emploi, avec la même fermeté, la même prudence que vous avez montrées au milieu du danger qui menaçait vos têtes chéries. Restez donc, généreux représentans, à votre poste jusques à la paix, par ce moyen l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse, l'Allemagne, la Lombardie, l'Espagne, les deux Siciles apprendront à l'univers étonné qu'il ne suffit à une grande nation pour être libre que de le vouloir. Salut ».

NICOLAS (présid.), ADRÈS (secrét.), GRELOT (secrét.).

46

La société populaire de la commune de Poisy, mande qu'elle n'a pu entendre sans indignation les propositions de trêve faites par les tyrans coalisés; qu'au mot de trêve, son premier cri a été *du salpêtre!* qu'à l'instant tous ses membres et les nombreux citoyens des tribunes, ont juré de ne faire avec les despotes ni paix, ni trêve, qu'ils n'ayent purgé le sol de la liberté de leur infâme présence, mis bas les armes, et reconnu l'indépendance de la Répu-

(1) P.V., XXXIII, 458.

(2) C 295, pl. 996, p. 50.